

UNIVERSITE DE TUNIS EL MANAR
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION DE TUNIS
SESSION PRINCIPALE : 2016
2^{ème} LAGC
FISCALITE INDIRECTE

Nombre de pages : 02

Durée de l'épreuve : 02 heures
Aucun document n'est autorisé

Enseignante : BEN MOUSSA Fatma

La société « Sigma » exerce deux activités, l'une soumise à la TVA et l'autre non soumise. Le pourcentage de déduction déterminé d'après les affaires réalisées au cours de l'année N-1 est de 70%.

Première partie (12 points)

Au cours du mois de mai N, la société Sigma a réalisé les opérations suivantes :

- 1- Réalisation de prestations de services, non soumises à la TVA pour un montant de 29500 dinars TTC.
- 2- Réalisations de services soumis à la TVA pour le montant de 12000 dinars, la facture est établie par la société sigma en mai N, le paiement aura lieu dans 30 jours.
- 3- Réalisations de prestations de service soumises à la TVA à un client installé en France 22000 dinars.
- 4- Paiement à la société oméga de l'entretien d'une machine pour 450 dinars. La société oméga acquitte la TVA sous le régime du forfait.
- 5- Paiement de la réparation de deux climatiseurs 580 dinars. L'un est installé dans le local administratif de la société sigma et l'autre est installé dans la maison du PDG de la société sigma.
- 6- Echange auprès d'une entreprise assujettie totalement à la TVA d'un camion acquis le 15 mars N-2 pour la valeur hors TVA de 64000 dinars contre une camionnette acquise en N pour une valeur de 42000 dinars, la TVA portée sur la facture est de 6048 dinars, une soulte de 22000 dinars a été reçue par la société sigma.
- 7- Réalisations de prestations de service en suspension de la TVA pour un montant de 11000 dinars.
- 8- Mise en services des bureaux du service financier de la société sigma. Ces bureaux sont construits par les ouvriers de la société sigma. Le prix de revient est estimé à 80000 dinars.
- 9- Règlement d'une facture d'achat de marchandises pour un montant de 28000 dinars. La marchandise est livrée et facturée le 18 avril N. Le jour du règlement, le fournisseur accorde une remise de 2%.
- 10- Importation de divers produits : valeur en douane 48000 dinars ; droits de douane : 8000 dinars.
- 11- Vente à la société « ABC » de divers produits : quantité 50 ; prix unitaire 95 dinars HT ; remise accordée sur facture 3% ; intérêt pour paiement à terme 120 dinars.

Travail à faire : Etablir la déclaration de la TVA du mois de Mai N.

Deuxième partie (04 points)

Au cours de l'année N, la société sigma a réalisé le chiffre d'affaires suivant :

- 1- Réalisations de services soumis à la TVA et qui sont exploités en Tunisie 880000 dinars.
- 2- Réalisations de services soumis à la TVA et qui sont exploités à l'étranger 250000 dinars.
- 3- Réalisations de services en suspension de TVA 280000 dinars.
- 4- Réalisations de services non soumis à la TVA et qui sont exploités en Tunisie 320000 dinars.
- 5- Réalisations de services non soumis à la TVA et qui sont exploités à l'étranger 100000 dinars.

Travail à faire :

Calculer le prorata réel d'après le chiffre d'affaires de l'année N et effectuer les régularisations devant être opérées si nécessaires.

Troisième partie (04 points)

La société sigma est devenue à compter du premier janvier N+1 un assujetti par option. À cette date, elle détient en stock :

- Des marchandises d'une valeur de 15000 dinars HTVA.
- Des fournitures consommables 8000 dinars HTVA.
- Des fournitures de bureaux 6900 dinars HTVA.

Travail à faire :

Calculer le crédit de départ en janvier N+1.

N.B. :

- Pour les trois parties de l'examen et sauf indication contraire, les sommes sont exprimées en hors taxe et la TVA s'applique au taux de 18%.
- Toutes les solutions retenues devant être justifiées.
- Les réponses relatives à la première et à la troisième partie doivent impérativement se présenter sous forme de tableaux.

Bonne chance